

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
FASSETT**

2019-05-13

À une séance ordinaire de la Municipalité de Fasset tenue au 19, rue Gendron, Fasset, Québec, le 13 mai 2019 à 19h30 et à laquelle sont présents :

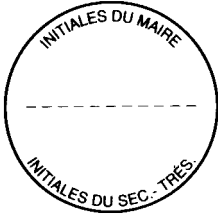
Les conseillers(ères) Gabriel Rousseau Josiane Charron Claude Joubert
Sylvain Bourque François Clermont Jean-Yves Pagé

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Trépanier.

Hélène Larente, secrétaire d'assemblée est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Appel des conseillers, conseillère.
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4- Adoption des procès verbaux du 8, 26 et 29 avril 2019.
- 5- Parole à l'assistance.
- 6- **Rapports**
 - 6.1 Officier municipal en urbanisme
 - 6.2 Inspecteur municipal (aucun)
 - 6.3 Directeur des incendies
 - 6.4 Maire
 - 6.5 Conseillers, conseillère
- 7- **Finances**
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 11038 à 11063 montant de 59 859.39 \$ et les prélèvements numéro 2269 à 2293 au montant de 13 057.68\$ et des salaires payés pour un montant de 12 156.52 \$;
 - 7.2 En mai des salaires payés pour le mois d'avril pour un montant de 10 003.64 \$ pour la bibliothèque, les élus et les pompiers.
- 8- **Correspondance**
- 9- **Suivi de dossier**
- 10- **Avis de motion**
 - 10.1 Avis de motion du premier projet de règlement 2019-15 modifiant le règlement de zonage et agrandissant le zone CA-115.
- 11- **Résolutions**
 - 11.1 Budget autorisé – aide aux inondations 2019;
 - 11.2 Facture Chemin de Fer Gatineau-Québec ED190310 – refus de paiement;
 - 11.3 Adoption de la facture no. 1904-27 de LNA au montant de 9671.10\$ plus taxes applicables;
 - 11.4 Adoption de la facture no. 154344 de DHC au montant de 1 028.60\$ plus taxes applicables;
 - 11.5 Adoption de la facture no. 32462 de Asphalte Raymond au montant de 1 503.51\$ plus taxes applicables;
 - 11.6 Adoption du compte de dépenses de Jacques Parker – Travaux pour entretien de la salle communautaire;
 - 11.7 Bouteille d'eau école secondaire Louis Joseph Papineau;
 - 11.8 Politique familiale compensation monétaire - Noémie Larente;
 - 11.9 Condition de rappel – employé de voirie no. 04-0049;
 - 11.10 Mise à jour anti-virus des ordinateurs administratif – mandat à la direction générale;
 - 11.11 Annulation d'intérêts – facture no. 2484;
 - 11.12 Renouvellement entente incendie – Municipalité de Montebello;
 - 11.13 Condition de travail – employés municipaux heures de maladie;



- Procès-verbal de la Municipalité de Fassett
- 11.14 Facturation pour travaux nécessaires, suite à l'ouverture d'eau – Camping étoile de Fassett;
 - 11.15 Acceptation – Recommandations du CCU du 8 mai dernier;
 - 11.16 Estimé pour réparation du rescue – Mécanique 725;
 - 11.17 Adoption de la facture no. 26894 hamster imprimerie au montant de 875 \$ plus taxes applicables – PFM et MADA;
 - 11.18 Dépôt et adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage;
 - 11.19 Adoption de la facture no. 00272 Immo location au montant de 165.50\$ plus taxes applicables – PFM et MADA;

12- Varia (ouvert)

13- Questions posées par les membres

14- Levée de l'assemblée

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est officiellement ouverte pour Monsieur le maire Éric Trépanier à 19h30.

2- APPEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE

Messieurs Gabriel Rousseau, Claude Joubert, Sylvain Bourque, François Clermont, Jean-Yves Pagé ainsi que madame Josiane Charron sont présents.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-05- 099

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

4- ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU 8, 26 ET 29 AVRIL 2019

2019-05-100

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

ET RÉSOLU :

Que les procès-verbaux du 8, 26 et 29 avril 2019 soit adoptés et consignés aux archives de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

5- PAROLE À L'ASSISTANCE

Un membre de l'assemblée souligne qu'il a apprécié la soirée vin et fromage et que comme nouveaux arrivés ils ont pu faire connaissance avec des citoyens.

6- RAPPORTS

6.1 Officier municipal en urbanisme

Rien pour la période

6.2 Inspecteur municipal

Rien pour la période

6.3 Directeur
des incendies



- Préparation de sacs de sable pour les inondations
- Un incendie majeur dans N-D-B.

6.4 Maire

Le maire informe l'assemblée que les essais de pompages des puits sont concluants et la qualité de l'eau s'améliore, d'ici 2 semaines l'essai officiel sera réalisé et nous souhaitons pouvoir connecter sur le réseau dès l'automne 2019.

6.5 Conseillers, conseillère

Claude Joubert

Concernant la sécurité civile, les pompiers ont collaboré aux mesures de prévention. Un incendie majeur dans N-D-B d'une durée de 13h00.

Josiane Charron

La 148 en folie aura lieu le 18 et 19 mai prochain.

Sylvain Bourque

Monsieur Bourque a débuté la rédaction du prochain Info Fassett et regarde la possibilité de faire venir une pièce de théâtre comme événement.

Gabriel Rousseau

S'implique dans les communications avec Facebook et Info Fassett. Ainsi que collabore aux préparatifs de l'événement vin et fromage pour PFM et MADA.

Jean-Yves Pagé

Une rencontre du CCU a eu lieu la semaine passée et des recommandations seront faites au conseil pour modifier le règlement de zonage. Une rencontre est prévue avec le maire de St-Émile pour analyser les possibilités de collaborations diverses.

François Clermont

Concernant la mise à jour de notre politique familiale, le lancement officiel a eu lieu le 10 mai 2019 avec succès. Belle mobilisation et un très beau travail d'équipe. La fête de la famille qui se tiendra le 24 août 2019 est un autre événement pour promouvoir la mobilisation.

7.1 APPROBATION DES DÉPENSES AVEC LES CHÈQUES NUMÉRO 11038 À 11063 MONTANT DE 59 859.39 \$ ET LES PRÉLÈVEMENTS NUMÉRO 2269 À 2293 AU MONTANT DE 13 057.68\$ ET DES SALAIRES PAYÉS POUR UN MONTANT DE 12 156.52 \$;

2019-05-101

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

ET RÉSOLU :

Que les dépenses avec les chèques numéro 11038 à 11063 au montant de 59 859.39 \$ et les prélèvements numéro 2269 à 2293 au montant de 13 057.68\$ et des salaires payés pour un montant de 12 156.52 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

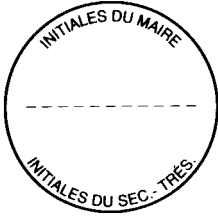
7.2 EN MAI DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS D'AVRIL POUR UN MONTANT DE 10 003,64\$ POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ÉLUS ET LES POMPIERS.

2019-05-102

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

ET RÉSOLU :

Que les salaires payés pour le mois de mars au montant de 10 003,64\$ comprenant le salaire de la bibliothèque, des élus ainsi que des pompiers, soient et sont ratifiés



par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

10. AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Josiane Charron la modification du règlement de zonage.

ET madame la conseillère demande dispense de lecture du projet de modification du règlement.

11.1 BUDGET AUTORISÉ – AIDE AUX INONDATIONS 2019

2019-05-103

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU :

Qu'un budget avoisinant 10 000.00\$ soit autorisé pour aide aux inondations 2019. Et qu'une demande de compensation soit demandée si le ministère de la Sécurité Publique le permettait.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 FACTURE CHEMIN DE FER GATINEAU-QUÉBEC ED190310 –REFUS DE PAIEMENT.

2019-05-104

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Fassett refuse d'acquitter des frais de déneigement exigé par Chemin de Fer Québec-Gatineau Inc;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU

Qu'une copie de cette résolution soit adressée à Chemin de Fer Québec-Gatineau Inc, à l'effet que la Municipalité refuse d'acquitter la facture ED190310 au montant de 2411.32\$

Adoptée à l'unanimité.

11.3 ADOPTION DE LA FACTURE NO.1904-27 DE LNA AU MONTANT DE 9671.10\$ PLUS TAXES APPLICABLES

2019-05-105

CONSIDÉRANT la facture no. 1904-27 de LNA au montant de 9671.10\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que cette facture est conforme aux travaux exécutés et est compensable par la TECQ 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :



QUE le conseil autorise la directrice générale à défrayer la facture ci-haut mentionnée, et à faire la demande nécessaire à la compensation par la TECQ 2014-2018.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.4 ADOPTION DE LA FACTURE NO.154344 DE DHC AU MONTANT DE 1028,60\$ PLUS TAXES APPLICABLES

2019-05-106

CONSIDÉRANT la facture no. **154344** de DHC au montant de 1028.60\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que cette facture est conforme aux services demandés;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale à défrayer la facture ci-haut mentionnée.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.5 ADOPTION DE LA FACTURE NO.32462 DE ASPHALTE RAYMOND AU MONTANT DE 1503.51\$ PLUS TAXES APPLICABLES

2019-05-107

CONSIDÉRANT la facture no. 32462 de Asphalte Raymond au montant de 1503,51\$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que cette facture est conforme aux services demandés, et que cette dernière est compensable par la TECQ 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale à défrayer la facture ci-haut mentionnée, et à faire la présentation de cette dernière pour remboursement par la TECQ 2014-2018.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.6 ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES DE JACQUES PARKER – TRAVAUX POUR ENTRETIEN DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

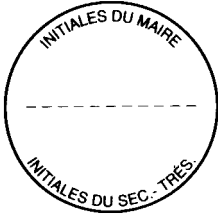
2019-05-108

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Parker a réalisé des travaux d'entretien à la salle communautaire ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU :



Procès-verbal de la Municipalité de Fassett

QUE le conseil autorise la directrice générale à rembourser le compte de dépenses de monsieur Parker au montant de 291.14\$.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.7 BOUTEILLE D'EAU ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS JOSEPH PAPINEAU;

2019-05-109

CONSIDÉRANT la demande de commandite de bouteilles pour les étudiants de l'école secondaire Louis Joseph Papineau ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Fassett est en faveur de l'utilisation de bouteille d'eau réutilisable ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte de commanditer 25 bouteilles d'eau équivalent plus ou moins au nombre d'étudiants provenant de la municipalité de Fassett pour une somme de 50\$.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Madame la conseillère Josiane Charron se retire de son siège pour le prochain point.

**11.8 POLITIQUE FAMILIALE –OCTROI D'UN MONTANT D'ARGENT –
NOÉMIE LARENTE**

2019-05-110

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fassett a procédé à la démarche de mise à jour de la Politique Familiale Municipale PFM et de la Municipalité Amies des Aînés MADA ;

CONSIDÉRANT que le document de la PFM et de la MADA requière une mise en page et des travaux en infographie ;

CONSIDÉRANT que madame Noémie Larente a mis plus de quinze (15) heures pour effectuer la mise en page et le montage dudit document ;

CONSIDÉRANT que les compétences de madame Noémie Larente, celle-ci a procédé à la mise en page et a effectué les travaux d'infographie dudit document à la satisfaction du comité de pilotage ;

CONSIDÉRANT que madame Noémie Larente à mis plus de quinze (15) heures pour effectuer les travaux nécessaires à la production du dit document ;

CONSIDÉRANT que le comité de pilotage veut encourager et reconnaître les compétences des jeunes de la municipalité, celui-ci a recommandé au conseil municipal d'octroyer un montant d'argent à madame Noémie Larente,

CONSIDÉRANT que la somme d'argent octroyé sera prise à même le budget subventionné pour la mise à jour de la démarche de la PFM et de la MADA,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

Que le conseil municipal de Fassett octroi la somme de cent cinquante dollars (150.00) à madame Noémie Larente pour les travaux effectués de la mise en page et l'infographie du document de la mise à jour de la PFM et de la MADA.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.



Adopté à la majorité.

Madame la conseillère Josiane Charron réintègre son siège.

11.9 CONDITIONS DE RAPPEL – EMPLOYÉ DE VOIRIE NO. 04-0049

2019-05-111

CONSIDÉRANT que la municipalité désire réintégrer l'employé de voirie no. 04-0049 à son poste à compter du 13 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de maximiser ses ressources financières ;

CONSIDÉRANT que certaines tâches qui étaient auparavant fait en régie interne ont été octroyées à des sous-contractants, par souci d'économie ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal offre un retour au travail à raison de 21 heures par semaine, à partir du 8 juillet prochain ;

CONSIDÉRANT le changement dans les conditions de travail à compter du 8 juillet prochain, l'employé recevra un préavis de huit (8) semaines, à raison de 31 heures par semaine, soit pour la période du 12 mai au 6 juillet inclusivement ;

CONSIDÉRANT que l'employé a été rencontré à cet effet et que les conditions de retour au travail lui ont été énoncées ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal procède à la réintégration au travail de l'employé no. 04-0049, le tout selon les conditions énumérées précédemment.

Adopté à l'unanimité.

11.10 MISE À JOUR ANTI-VIRUS DES ORDINATEURS ADMINISTRATIFS – MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE.

2019-05-112

CONSIDÉRANT QUE les anti-virus des ordinateurs administratifs sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit mandatée pour obtenir des soumissions et choisir un système anti-virus adéquat pour les ordinateurs administratifs de la Municipalité.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

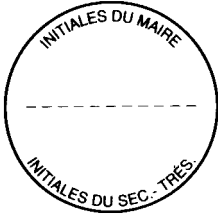
11.11 ANNULATION D'INTÉRÊTS – FACTURE NO.2484

2019-05-113

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite pour annuler les intérêts de la facture no.2484 ;

CONSIDÉRANT que le conseil considère que la demande est légitime, suite au délai des dates d'encaissement;

CONSIDÉRANT le montant minime de 12.70\$ qui serait radié;



EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à radier les intérêts de la facture no. 2484.

Adopté à l'unanimité.

11.12 RENOUVELLEMENT ENTENTE INCENDIE – MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO.

2019-05-114

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente incendie liant la municipalité de Fassett à la municipalité de Montebello;

CONSIDÉRANT que la dernière entente avait une échéance d'un (1) an, échéance jugée trop courte par les deux parties;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de renouveler l'entente actuelle, en incluant cette fois une clause de renouvellement automatique, ainsi qu'une possibilité de résiliation afin d'alléger le processus;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à modifier et présenter un renouvellement de l'entente incendie, liant la municipalité de Fassett à la municipalité de Montebello, le tout en y incluant une clause de renouvellement automatique, ainsi qu'un délai de résiliation. Le conseil demande également à la directrice générale de déposer une copie de ladite entente auprès du conseil municipal de Montebello.

Adopté à l'unanimité.

11.13 CONDITION D E TRAVAIL – EMPLOYÉS MUNICIPAUX – HEURES DE MALADIES

2019-05-115

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de faire certains changements concernant l'octroi des heures de maladie des employés municipaux;

CONSIDÉRANT que la résolution 2010-12-262 prévoyait que les employés municipaux avaient 6 journées de maladie, dont 50% pouvaient être compensées à la fin de l'année si non-prises;

CONSIDÉRANT qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, le conseil offre aux employés municipaux réguliers quatre (4) journées de maladie, ces dernières ne seront pas compensables si non-prises à la fin de l'année;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

ET RÉSOLU

Que le conseil confirme que les employés réguliers municipaux bénéficieront, à partir du 1^{er} janvier 2019, de quatre (4) journées de maladies, non compensables à la fin de l'année si non prises.

Adopté à l'unanimité.

11.14 FACTURATION POUR TRAVAUX NÉCESSAIRES SUITE À L'OUVERTURE D'EAU – CAMPING ÉTOILE DE FASSETT



2019-05-116

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a du exécuter des travaux additionnels lors du branchement suite à des complications;

CONSIDÉRANT que ses complications ont été occasionnées par une mauvaise utilisation des entrées d'eau;

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2018, les gestionnaires du Camping l'Étoile de Fasset ont demandé le déplacement de l'entrée d'eau, afin de faciliter l'opération du camping;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics avait avisé les gestionnaires du Camping l'Étoile de Fasset, que l'ancienne entrée d'eau devrait, suite à l'installation de la nouvelle entrée d'eau, être condamnée afin d'éviter des complications;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANCOIS CLERMONT

ET RÉSOLU

Qu'une facture pour les travaux exécutés, suite à la mauvaise utilisation simultanée des deux entrées d'eau, soit envoyée au Camping étoile de Fasset.

Adopté à l'unanimité.

11.15 ACCEPTATION – RECOMMANDATION DU CCU DU 08 MAI DERNIER

2019-05-117

CONSIDÉRANT qu'une rencontre du comité consultatif en urbanisme a eu lieu le 8 mai dernier;

CONSIDÉRANT que lors de cet assemblée, la demande des propriétaires des matricules 9757-70-9465 et 9757-70-6271, concernant une demande de modification de zonage a été évaluée;

CONSIDÉRANT que le CCU juge acceptable cette demande, puisque qu'elle pourrait avoir des impacts positifs sur le développement économiques de la municipalité;

CONSIDÉRANT que suite à cette analyse, le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande des propriétaires des matricules 9757-70-9465 et 9757-70-6271 d'entamer les procédures permettant la modification du règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

ET RÉSOLU

QUE le conseil Municipal accepte les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de modifier le zonage afin d'agrandir et inclure les lots 5 361 283 et 5 361 282 dans la même zone de celle (C-A 115) du centre village sur la rue Principale.

Adopté à l'unanimité.

11.16 ESTIMÉ POUR RÉPARATION DU RESCUE – MECANIQUE 725

2019-05-118

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

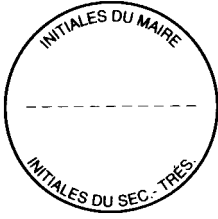
ET RÉSOLU

Que la Municipalité accepte la soumission de Mécanique 725 pour la réparation du rescue au montant de 638.71\$ plus taxes applicables.

Et que le conseil autorise la directrice générale à défrayer la facture ci-haut mentionnées.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.



11.17 ADOPTION DE LA FACTURE NO. 26894 IMPRIMERIE PAPINEAU (HAMSTER) AU MONTANT DE 875\$ PLUS TAXES APPLICABLES –PFM ET MADA

2019-05-119

CONSIDÉRANT la facture no. 26894 de Imprimerie Papineau au montant de 875\$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que cette facture est conforme aux services demandés;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU :

Que le conseil autorise la directrice générale à défrayer la facture ci-haut mentionnée.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.18 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE.

2019-05-120

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro 2008-12 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal prolonger la zone d'une vocation commerciale C-A 115 jusqu'au lot avoisinant la Montée Fassett;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 2019-15 modifiant le règlement numéro 2008-12 :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2

Le plan de zonage est modifié de la façon suivante;

1-La zone C-A 115 est agrandie à même les zone R-A 109 et R-B 111, tel que montré en annexe A au présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité.

11.19 ADOPTION DE LA FACTURE NO. 00272 IMMO LOCATION AU MONTANT DE 165.50\$ PLUS TAXES APPLICABLES – PFM ET MADA.

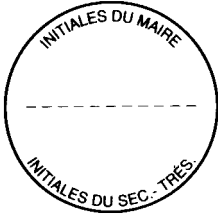
2019-05-121

CONSIDÉRANT la facture no. 00272 de Immo location au montant de 165.50\$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que cette facture est conforme aux services demandés;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON



ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale à défrayer la facture ci-haut mentionnée.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-05-122

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

Et résolu que l'assemblée soit et est levée à 20h10.

Adoptée.

.....
Eric Trépanier
Maire

.....
Hélène Larente
Adjointe à la direction et secrétaire d'assemblée